

tout 288 personnes. Les frais d'entretien et de rapatriement de ces Canadiens se sont élevés à \$227,518.

Je demanderais au ministre d'accorder une attention particulière au cas que le député vient de signaler. C'est à peu près tout ce qu'on peut exiger, en comité, aux dernières heures de la session.

M. Green: Je serai heureux de faire tenir à l'adjoint parlementaire la lettre dont j'ai parlé. J'espère qu'on ne s'acharnera pas plus longtemps après ces gens.

J'ai une autre question à poser au sujet de l'entrée au pays des Japonais. Voici certaines questions que j'ai posées à ce sujet et les réponses que j'ai reçues dans des documents déposés hier.

1. A-t-on permis le retour au Canada des personnes de race japonaise appartenant à l'une des catégories suivantes: a) celles qui ont vécu au Japon pendant la durée de la guerre, b) celles qui ont été envoyées au Japon, au cours des hostilités, à titre d'échange, c) celles qui ont été envoyées au Japon, après la guerre, en vertu du programme de rapatriement du gouvernement canadien?

Réponse: a) oui; b) non; c) oui.

2. Combien de personnes de chaque catégorie ont reçu cette autorisation?

Réponse: a) 165; b) voir 1 b) ci-dessus; c) 36.

Avant la guerre, les Japonais avaient l'habitude d'envoyer leurs enfants au Japon. Selon un rapport de la Gendarmerie royale, peu après l'attaque japonaise, il y avait au Japon 1,500 enfants dont les parents habitaient encore le Canada. Plusieurs garçons ont servi dans l'armée japonaise bien qu'ils soient nés au Canada. On nous apprend maintenant que 165 d'entre eux ont reçu la permission de revenir au Canada. Je ne saurais dire combien sont des hommes et combien des femmes, ni combien d'entre eux ont servi dans les troupes japonaises. L'Association canadienne des Japonais s'efforce de ramener au pays tous les Canadiens d'extraction japonaise qui se trouvent présentement au Japon. J'ai sous la main un éditorial, tiré de *New Canadian*, organisme de cette association, qui renferme l'extrait suivant:

Il y a présentement environ 3,000 Nisei d'origine canadienne au Japon. On ignore au juste combien d'entre eux cherchent à rentrer, mais on sait qu'ils sont nombreux.

Par conséquent, le rapatriement de ces 165 Japonais n'est peut-être que le prélude d'un mouvement beaucoup plus important en ce sens. A mon avis, le Gouvernement devra adopter une ligne de conduite à cet égard. Je crois qu'il exagère en réadmettant au pays ces Japonais qui ont combattu contre nous. C'est pourtant ce qu'il semble autoriser. Quant aux trente-six Japonais qui ont été rapatriés après la guerre aux frais du Gouvernement canadien, j'ignore s'ils sont les enfants de personnes qui ont signé en faveur

du rapatriement. Le Gouvernement est aux prises avec un projet tendant à en ramener un aussi grand nombre que possible. Il faudrait donc adopter une ligne de conduite.

M. Maynard: Pour ce qui est des 36, ce sont des gens dont les parents ont été renvoyés dans des circonstances dont la Chambre, et surtout le député, se souviennent. Le groupe comprend, par exemple, un garçon de dix-huit ans. Il ne voulait pas rentrer, mais on l'y a obligé. Comme il était mineur, la définition de personne figurant dans la loi ne s'appliquait pas à lui.

M. Green: Je croyais qu'on avait établi à seize ans la limite d'âge pour ceux qui demandaient le rapatriement.

M. Maybank: Peu importe l'âge. Ce jeune homme, étant né au Canada, a cherché à revenir au pays à la première occasion. Le groupe de 36 se compose de gens de cette catégorie. Pour ce qui est de l'autre question, j'assure à l'honorable député qu'on l'examinera avec soin et qu'on étudiera surtout les observations qu'il a formulées ce soir.

M. Green: Le Gouvernement n'a encore adopté aucun programme précis.

M. Maybank: Le programme est passablement établi puisque ceux qui sont nés au Canada et contre qui aucune accusation de déloyauté n'a été portée ont le droit de rentrer au pays.

M. Green: Même s'ils ont servi dans l'armée japonaise?

M. Maybank: A cet égard, ils ont fait l'objet d'enquêtes très soignées; à la connaissance du ministère, aucun du groupe ne tombait dans cette catégorie. Le député dit que certains d'entre eux ont servi pendant la guerre. C'est possible, mais cela militerait contre leur admission au pays. Or nous ne savons pas d'une manière précise que cela se soit produit.

M. Green: L'article de fond cherche à motiver le retour de ceux qui ont servi dans l'armée en prétextant qu'ayant été conscrits ils ont dû s'exécuter. J'espère que le Gouvernement n'adoptera pas comme ligne de conduite de réadmettre au Canada des hommes qui ont combattu contre nous pendant la guerre.

(Le crédit est adopté.)

M. Knowles: Avons-nous terminé l'examen des crédits du ministère des Mines et Ressources?

M. le président: Le poste n° 826 était le dernier.